

Note n° 66 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 15 février 2020

Réunion du Groupe des neuf

Les neuf organisations de retraité-e-s (CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR – avec l'UNRPA-Ensemble & solidaires excusée) se sont réunies lundi 27 janvier.

Au sujet du projet de loi retraite, elles ont pris acte de l'avis du Conseil d'état, qui confirme le flou, le manque de financement. Les critiques de tous bords contre la réforme et ses approximations, sa contestation par tous les métiers, alimentent un refus très majoritaire de ce projet de loi. La conférence de financement ne servira à rien, même Berger de la CFDT ne pourra pas rester pris dans le piège. Les neuf, dans le respect des positions des confédérations, continuent de travailler sur les points concernant directement les personnes en retraite. Les retraité-e-s anticipent, subissent à l'avance la réforme des retraites par la sous-indexation ou le gel de la revalorisation et ce, depuis 2014 !

Elles ont décidé de maintenir la pression et les mobilisations :

Une lettre ouverte à Macron dénonce le mépris du Président de la République envers les retraité-e-s, la baisse des pensions, le report de la « mesure phare » de la loi Grand âge ... et la retraite à points, ce dernier point n'a pas permis de mettre le logo de la CFTC dont la confédération ne demande pas le retrait.

Un tract pouvoir d'achat détaille les pertes depuis l'arrivée de Macron ; il s'agit d'un outil de sensibilisation des retraité-e-s pour leur montrer qu'ils subissent par anticipation la réforme des retraites qu'il faut combattre.

Un modèle de lettre aux candidats aux élections municipales n'est pas à reprendre tel quel. Il doit être adapté localement avec la signature des membres locaux des 9.

Un bilan du 21 novembre (rassemblement des équipes départementales à la Bourse du travail de Paris) comprend le compte-rendu de la journée, les interventions, ainsi que le manifeste amendé, adopté et déposé le jour même aux ministères de la Santé et du Budget.

La loi Grand âge, « mesure phare » de Macron, est reportée. Les neuf ont remis une déclaration au HCFEA (Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge) protestant contre ce report ; elle a été soutenue notamment par l'UNSA. Le HCFEA a émis le souhait d'être associé, consulté sur la loi. Tout le monde a noté que le financement prévu pour le Grand âge, l'utilisation des réserves de la CADES, avait disparu, récupéré pour payer la réforme des retraites...

Un contact avec les jeunes est établi, une réunion est prévue le 13 février avec l'UNEF, l'UNL voire la FIDL et MNL.

Tous ces documents sont disponibles sur le site de Solidaires en cliquant [ici](#).

Prochaine réunion : jeudi 27 février dans les locaux de FO.

Consommation des retraité-e-s

C'est le thème étudié par le Conseil d'orientation des retraites : voir son rapport du 19 décembre 2019 en cliquant [ici](#).

Les retraités consomment différemment, notamment les plus âgés : moins que la moyenne de la population à l'extérieur du logement (habillement, automobile et transports, hôtellerie et restauration, etc.) ; plus pour l'habitation hors loyer, l'alimentation, la santé et les soins personnels. Globalement, ils compensent moins.

Les dépenses de santé augmentent avec l'âge, elles représentent 6 % du revenu, soit le double des actifs. Le reste à charge pèse 13,3 % des revenus après 75 ans parmi les 20 % les plus modestes. Pour les 3 % des retraités en perte d'autonomie en établissement, le reste à charge des dépenses d'hébergement de 2 000 € par mois dépasse souvent leurs ressources et impose de puiser dans leur patrimoine.

La baisse de leur consommation permet aux retraités de donner 5 % de leurs revenus aux enfants et aux petits-enfants, et d'épargner par précaution, mais moins que les actifs, pour faire face aux risques notamment de perte d'autonomie, pour maintenir le niveau de vie, pour transmettre un patrimoine aux descendants.

Les retraités s'endettent, moins que les actifs, mais de plus en plus, malgré l'augmentation exponentielle avec l'âge de la prime d'assurance. Le surendettement des plus de 65 ans est passé de 4,3 % en 2001 à 10 % en 2017.

Inacceptable report de la loi Grand âge !

En juin 2018, le Président de la République annonce une loi « pour avant la fin de 2019 ». En 2020, nous n'avons vu aucun projet, mais seulement trois rapports censés la préparer.

Le rapport Libault de mars 2019 part d'un constat objectif et présente 175 propositions chiffrées à 9,2 milliards d'ici 2030, pour faire passer la part des dépenses dans le PIB de 1,1 % (taux médiocre dans l'Europe) à 1,4 %. Les principales évolutions concernent les effectifs (+25 % en EHPAD d'ici 2034) et conditions de travail des personnels, la réduction du reste à charge, un tarif plancher à 21 € pour les services d'aide à domicile. Son financement ne s'appuie pas sur la cotisation sociale, mais sur la caisse de réserve des retraites et l'élargissement de l'assiette de la CRDS.

Le rapport El Khomri de fin 2019 sur les métiers du grand âge préconise la création de 92 300 postes supplémentaires jusqu'en 2024 et la revalorisation des salaires des aides-soignantes. Ses financements ne répondent pas aux besoins énormes, aux problèmes de recrutement, au turnover impressionnant, au taux élevé d'accidents du travail, à l'objectif du SMIC pour tous les personnels, etc.

Le rapport Audrey Dufeu-Schubert de fin 2019 sur la transition démographique et la lutte contre l'âgisme a pour objectif de changer le regard sur les personnes vieillissantes et d'agir pour une pleine reconnaissance sociale et sociétale des ainé-e-s. Ses 85 mesures luttent contre l'isolement social, via les dispositifs MONALISA et la création d'un lien intergénérationnel. Il s'inscrit dans la retraite à points et le travail au-delà de 60 ans. Il ne dit rien sur les financements. Il entasse des instances et construit une véritable usine à gaz qui ne masque pas l'insuffisance des réponses.

La LFSS 2020 a mis en place l'indemnisation du congé des aidants et piqué ailleurs 500 millions d'euros pour « amorcer la réforme du grand âge et de l'autonomie » puis 450 millions supplémentaires sur la période 2020-2021. Ces mesures ne répondent ni aux demandes des personnels, ni au besoin de soins de qualité, d'une vie digne.

Les rapports présentent parfois des propositions intéressantes mais ne les financent pas. Le scandale du report de la loi Grand Âge augure mal de l'avenir, tout comme l'annulation de la conférence salariale de fin 2019 pour les personnels du secteur.

Le gouvernement reste bien loin de la revendication d'un service public de l'autonomie et une prise en charge à 100 % par la branche maladie de la Sécurité sociale.

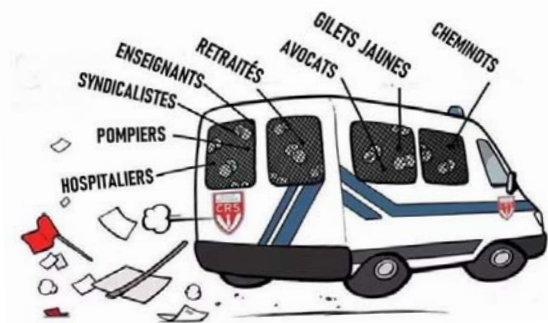
Élections municipales

Le modèle de lettre aux candidat-e-s aux élections municipales doit servir à peser sur l'évolution des problèmes locaux touchant les retraité-e-s : services publics locaux, logement, situation des EHPAD, des services d'aide à domicile, transports, accès aux administrations et commerces numériques, accès à la culture...

Bien entendu, les candidats de la majorité nous expliqueront que le scrutin est d'ordre local et que la question des retraites n'a rien à voir là-dedans. Il conviendra donc de leur rappeler l'inquiétude qui est la nôtre sur notre avenir et celui de nos enfants et petits-enfants, sur la situation des pensions de réversion, sur l'indexation et la revalorisation de nos pensions, sur la perte de pouvoir d'achat et donc de niveau de vie enregistré ...

Bien sûr, il conviendra d'appuyer sur le fait que nous attendons des réponses à nos demandes et que nous ne manquerons pas de faire connaître les réponses reçues.

**Le combat fin du mois rejoint celui de la fin du monde
LE COVOITURAGE SE DEVELOPPE !!!**



Chère retraite par capitalisation

Macron veut baisser toutes les pensions, permettre aux hauts salaires de cotiser moins pour la répartition et plus pour la capitalisation, aider fiscalement et financièrement les versements pour la capitalisation. Ce serait un transfert d'argent d'un système solidaire vers les marchés financiers.

Ces marchés financiers se servent au passage et rendent les systèmes de retraite par capitalisation très coûteux :

- L'argent gagné par les courtiers qui achètent et vendent des titres est pris sur votre retraite. Ces coûts ont été estimés à 20% du montant de la retraite, à comparer au coût minime de 2 % d'un système de répartition.
- Ces systèmes coûtent chers à l'État et aux régimes sociaux. En 2002, les exonérations de « charges » s'élevaient à 4,5 milliards d'euros.

Non seulement la retraite par capitalisation est incertaine car dépendant de l'évolution des marchés financiers, mais elle coûte cher et est moins rentable que la retraite par répartition.